



Négociation Annuelle Obligatoire 2021

Nous allons demander à la direction générale de nous éclaircir et de nous indiquer le montant de l'enveloppe prévisionnelle des mesures salariales pour la NAO. Les salariés ont fait face dans cette période difficile depuis un an avec la Fondation Apprentis d'Auteuil. Il est nécessaire aujourd'hui de reconnaître et récompenser leurs engagements au quotidien pour permettre un plan de continuité d'activité efficace. Nous ne pouvons pas accepter que nos salaires, nos garanties conventionnelles servent de variables d'ajustement pour abaisser le coût du travail, pour satisfaire les directives et injonctions des conseils départementaux et du gouvernement, ainsi que les exigences du patronat.

La délégation FO porte les revendications suivantes :

Augmentation générale des Salaires : +1 %

AG Solidaire en direction pour les plus bas salaires de 0.5 % afin de maintenir leur pouvoir d'achat.

Indemnité d'internat Mecs basé sur 10 points indices

Travailleur de Nuit : indemnités par mois de 125 euros brut remplace la prime à la nuit faite.

Revaloriser les Dimanches Jours Fériés : 1.2 à 1.4 point d'indice

Supplément Familial : dès le 1^{er} enfant augmentation de 2,29 € à 30 € par mois

Mutuelle : Monter à 70 % la participation employeur et reprise de la CSG par l'employeur

Ressourcement :

- Ouverture des jours de **ressourcement** aux salariés des **AES 3 jours**
- Ouverture des jours de **ressourcement** aux salariés à **temps partiel au prorata du temps de travail.**
- Ouverture des jours de **ressourcement** à la **famille péri-éducative 6 jours.**

Nous constatons une discrimination directe à l'égard des salariés à temps partiel et donc une majorité de femmes : inégalité de traitement concernant la **suppression des jours de ressourcement** lorsqu'un salarié passe de temps plein à temps partiel.

Attribution d'une prime de transport : L'ECO MOBILITE à 400 euros où Forfait Carburant.

Rémunération des Cadres et fonction : Augmentation sans condition de mérite

Également nous demandons une prise en compte de jours de congés supplémentaire à destination des Formateurs ayant perdu des avantages importants en intégrant notre convention par rapport à leur statut cadre.

Frais de garde : indemnités crèche ou garde d'enfants 200 euros par an pour les salariés.

Dans le cadre de l'articulation vie professionnelle et vie personnelle, nous vous demandons une prise en charge des frais de garde pour les salariés travaillant le mercredi et week-end.

Compte épargne temps : ouverture à tous les salariés

Chaque salarié travaillant à Apprentis Auteuil devrait pouvoir accéder à l'ouverture d'un compte épargne temps comme les salariés cadres. Pourquoi seuls les salariés cadres bénéficient du CEP ? Cela ne représentent-il pas une forme de discrimination ou d'inégalité ?

Délégué Syndical Central Daniel LAURENT FO

Aller sur le site pour plus d'information sur la NAO : <http://fo-auteuil.fr>

